

**COMPTE RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE**

**Mercredi 29 Novembre 2016 à 18 h 00**

**Présents** : M. MARNEZY Alain, Maire

M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, M. GROS Michel, adjoints.

M. COLLY Roger, M. FRESSARD Roland, M. GOMES LEAL Florian, Mme GROS Sandrine, M. MANOURY Didier, M. MINAUDO Christophe, M. PELISSIER Daniel, M. PEYRE DE GROLEE VIRVILLE Adrien.

**Absents excusés** : M. AGUSTIN Jean-Jacques (*procuration à M. MARNEZY Alain*), Mme CHARDONNET Corinne (*procuration à M. MANOURY Didier*).

Le secrétaire de séance est : Didier MANOURY

**1. Attribution Marchés**

Maitrise d'œuvre Eterlou : 5 offres reçues, 3 candidats (Geode, MDP, Eric) à recevoir en audition/négociation début Décembre.

3 avenants Maison d'Aussois :

- Lot n° 1 - Démolition - Entreprise TRUCHET pour un montant de 4 940.00 € HT  
(Carottage avant démolition et réseaux)
- Lot n° 2 - Gros Œuvre - Ent. LOCABAT TRUCHET
  - . pour un montant de 12 975.67 € HT  
(Réseaux suppl., dégagement semelles, fondation suppl., sciage murs,...)
  - . pour un montant de 10 433.00 € HT  
(Dégagement et dévoiement réseaux)

Voté, à l'unanimité

Cf. Délibérations n° 244/16 et 245/16

Piste forestière des Côtes :

Le choix de la CAO se porte sur l'Ent. CASARIN, pour un montant de 18 640.00 € HT.

Voté à l'unanimité

Cf. Délibération n° 246/16

Base de loisirs – Marchés de Travaux (sauf lots 15, 17, 18, et 4, 14) :

Le choix de la CAO se porte sur les Entreprises suivantes (marchés attribués sous réserve de la production des documents requis, ex. assurance,...) :

- Lot n° 1 - Démolition - Lot n° 2 - Gros œuvre / Piscine Bassin - Lot n° 13 - Terrassements - VRD	Ent. GRAVIER	386 000.00 € HT
- Lot n° 3 - Elévateur	Ent. Jean Léon	15 900.00 € HT
- Lot n° 5 - Etanchéité	Ent. PF Etanchéité	47 414.71 € HT
- Lot n° 6 - Menuis. Intér. Agencement	Ent. TRIVERO	54 610.96 € HT
- Lot n° 7 - Serrurerie métallique	Ent. TAILLEZ	35 901.45 € HT
- Lot n° 8 - Isolation ext. Peinture ext. - Lot n° 9 - Peinture - Lot n° 11 - Faux plafonds	Ent SONZOGNI	93 400.00 € HT
- Lot n° 10 - Chapes - Carrelages	Ent. FOLLIET	101 034.50 € HT
- Lot n° 12 - Revêtement liner piscine	Ent. RPC	39 312.00 € HT
- Lot n° 16 - Electricité - Cour. faibles	Ent. DOMPNIER	111 631.31 € HT

Voté, à l'unanimité

Cf. Délibération n° 247/16

Base de loisirs – Maîtrise d'œuvre espace bien-être :

Le choix de la CAO se porte sur le groupement ICMArchitectures, KEOPS et CETRALP, pour un montant de 78 650.00 € HT (mission de base, missions complémentaires EXE et OPC).

Voté à 1 Contre et 14 Pour

Cf. Délibération n° 248/16

## **2. Validation devis**

Liste relue en Conseil, ajout VTSV (6960€) et Serpollet (30 000€) : Validée en totalité à l'unanimité

Sauf : VTSV (devis 2<sup>ème</sup> autre entreprise à demander)

Sauf : FASANA (demande d'explication).

Cf. Délibération n° 249/16

## **3. Urbanisme : Promesse de vente Validation**

Par délibération du 12 Avril 2016, le Conseil Municipal avait consenti à proroger la durée de validité de la promesse de vente du lot n° 15 du Lotissement de la Fintan jusqu'au 1<sup>er</sup> Septembre 2016. A ce jour, la vente n'a pas encore été réalisée. Les acquéreurs demandent la prorogation du délai de validité jusqu'au 30 Avril 2017.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 250/16

#### **4. Finances : Tarifs Secours sur pistes et Ambulances (Vanoise Ambulance)**

Demande de validation des tarifs proposés dans la note de synthèse, pour la saison d'hiver 2016/2017.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Cf. Délibération n° 251/16

Nota : Commission de sécurité à convoquer (date à confirmer sous peu selon réponse disponibilités des personnes concernées)

#### **5. Questions diverses**

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser un chèque de 7 321.16 € de la SMACL en remboursement d'un dommage électrique à l'usine à neige en Octobre 2014.

Cf. Délibération n° 252/16

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant au contrat d'assurances « Dommage aux biens » modifiant la superficie déclarée du parc immobilier suite principalement au transfert du camping à la SPL.

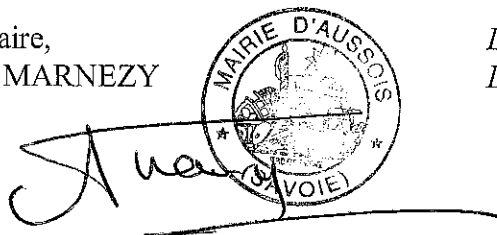
Cf. Délibération n° 253/16

La séance est levée à 19H15

#### **Délibérations prises au cours de la séance**

- n° 244/16 : Avenant Maison d'Aussois - Lot n° 1 - Ent TRUCHET
- n° 245/16 : Avenant Maison d'Aussois - Lot n° 2 - Ent LOCABAT TRUCHET
- n° 246/16 : Marché de travaux Piste forestière des Côtes - Ent. CASARIN
- n° 247/16 : Marchés de travaux Base de loisirs
- n° 248/16 : Marché de maîtrise d'œuvre - Espace Bien Etre - ICMA
- n° 249/16 : Validation divers devis
- n° 250/16 : Prorogation délai de validité Promesse de vente Lot 15 Fintan
- n° 251/16 : Tarifs Secours sur pistes et Ambulances - Saison 2016/2017
- n° 252/16 : Encaissement chèque de la SMACL - Dommage électrique Usine à neige
- n° 253/16 : Avenant SMACL - Contrat « Damage aux biens »

Le Maire,  
Alain MARNEZY



Le secrétaire de la séance,  
Didier MANOURY,